



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI0460 Version 007

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Madame VANNIER Noémie

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 05/11/2023 - Date d'expiration : 04/11/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 05/11/2023 - Date d'expiration : 04/11/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 05/11/2023 - Date d'expiration : 04/11/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 05/11/2023 - Date d'expiration : 04/11/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 05/11/2023 - Date d'expiration : 04/11/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/07/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

(2) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification